

Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Public visé : Tout public

Prérequis : Aucun

Objectifs : Le sauveteur du travail sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Contenu : Notions de base en prévention – risques professionnels – Protéger – Examiner – Faire alerter ou alerter – Secourir – Epreuves certificatives.

Durée : 14 heures en présentiel

Modalités pratiques et logistiques : La formation SST peut-être réalisée sous le format de deux journées consécutives, de deux journées non-consécutives ou éventuellement en 4 demi-journées. Restauration libre – Groupe de 4 à 10 personnes.

Délais d'accès à la formation : Par téléphone et par courriel.

Accessibilité aux personnes handicapées : pour toutes personnes voulant s'inscrire, prendre contact avec le secrétariat via l'adresse mail ou téléphone pour vérifier l'accessibilité de la formation.

Lieu de la formation : BLOIS (SDIS 41) – Sur site (entreprises...)

Présentation de l'équipe pédagogique :

- Être titulaire de la formation de formateur SST ou de formateur de formateur SST
- Être à jour de sa formation de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)
- Être formateur SST ou formateur de formateur SST rattaché sur FORPREV à une des entités de la FNSPF

Méthodes mobilisées / Modalités d'évaluation : Evaluation formative et évaluation certificative.

Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences : Oui, à l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences de référentiel, il peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s). Sinon, il lui est possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait demander de repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1^{ère} session de formation.

Equivalences, passerelles : Les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » (PSC).

Suites de parcours : La validité du certificat SST est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnées par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Débouchés : Reconnaissance des compétences en prévention à travers de la fonction d'auxiliaire en prévention.

Taux d'obtention des certifications préparées : 100 % de réussite

Documentation utile : Remise d'un livret aide-mémoire et d'un macaron SST. Certificat SST (sous réserve de la validation des critères d'évaluation). Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation.

Tarifs : 225 euros par personne – Forfait de groupe (4 à 10 stagiaires) : 1 575 € / groupe

Contact : UDSP41 : udsp41@sdis41.fr - 02 46 92 96 90